

## **Communiqué de presse – lancement d’une initiative populaire cantonale « Fonds climat Jura »**

Delémont, le 13 juin 2023

**Une large coalition de partis politiques et d'associations actifs dans le canton du Jura lancent conjointement une initiative cantonale pour la création d'un fonds climat. Le texte et les motivations des initié-e-s ont été présentés aux médias ce mardi 13 juin à Delémont.**

Les Vert-e-s JURA, le Parti socialiste, le CS-POP et les Verts libéraux, soit la plupart des partis qui avaient soutenu le projet de fonds climat au Parlement en 2022, lancent aujourd’hui une initiative qui demande la création d’un fonds destiné à financer les mesures cantonales directement destinées à atteindre un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d’ici 2040 (texte complet en bas de page). Plusieurs associations, telles que l’ATE, Emmaüs JURA ou encore les Grands-parents pour le climat, soutiennent également le texte.

Comme le rappellent les Vert-e-s JURA, le fonds climat avait été rejeté de justesse au Parlement, ce qui avait provoqué l’incompréhension et la colère d’une partie de la population à l’heure où les conséquences du réchauffement climatique sont de plus en plus visibles. Cette initiative donnera à la population jurassienne l’occasion de montrer sa volonté de lutter contre le dérèglement climatique à son échelle. Les Vert-e-s JURA reconnaissent que les finances cantonales ne sont pas au beau fixe, mais soulignent que les conséquences du réchauffement climatique coûteront encore plus cher que les mesures que l’on peut prendre dès aujourd’hui pour tenter d’inverser la tendance. De plus, le Plan climat jurassien liste toute une série d’objectifs mais ne prévoit pas leur financement. Selon les Vert-e-s JURA, la capacité à financer des mesures concrètes est donc primordiale.

L’ATE rappelle que le canton s’est penché sur les enjeux du report modal de la voiture sur les transports publics et sur la mobilité cycliste et a listé les mesures préconisées depuis quelques années déjà. On constate pourtant qu’actuellement 80% des trajets sont encore effectués en voiture et que, bien qu’ayant augmenté, la part modale des transports publics atteint 19% et n’évolue que trop lentement. Il faut donc de véritables moyens financiers pour amorcer le tournant écologique.

Selon les Verts libéraux, le Fonds climat cantonal permettra d’amener des financements extérieurs qui seront utilisés dans le canton du Jura, avec les retombées économiques et fiscales qui vont de pair. Par exemple, la participation cantonale à la revitalisation de la Gruère ne représente que 10% du financement, le reste provenant de la Confédération et de fondations. Il faut donc voir le Fonds climat cantonal comme un investissement et pas comme une dépense !

Le CS-POP souligne que les efforts pour réduire la consommation d’énergie doivent se poursuivre. L’urgence climatique est aussi sociale. Il faut des moyens pour investir le plus rapidement possible, et que les propriétaires d’immeubles prennent leurs responsabilités afin de faire baisser les charges des locataires qui se serrent de plus en plus la ceinture. Un fonds permettra d’agir plus rapidement et à plus large échelle dans ce domaine également.

Pour le Parti socialiste, nous devons agir maintenant, avec détermination et solidarité, pour préserver notre canton et les générations futures. Les enjeux sont considérables, mais notre responsabilité est tout aussi grande. Ensemble, nous pouvons mettre en place les mesures nécessaires pour protéger notre environnement, développer des sources d'énergie renouvelables, réduire notre dépendance à la mobilité individuelle et promouvoir une agriculture et une économie durables.

Le texte devra récolter 2000 signatures en une année. Les feuilles de signatures pourront être obtenues auprès des partis et associations impliqués et sur leurs stands lors de différentes manifestations.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Pauline Godat, co-présidente des Vert-e-s JURA, au 079 360 00 13.

Texte complet de l'initiative :

La création d'un Fonds climat permettant de financer de manière adéquate les mesures cantonales directement destinées à atteindre un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2040, dans le respect des limites planétaires. Les sources d'alimentation de ce Fonds, provenant d'un financement socialement acceptable, et les principes régissant son utilisation sont inscrits dans la loi.